POLITIQUE ATT

École secondaire catholique L'Escale - Pavillon 7 et 8





Site Web: http://lescale.csdceo.ca/

Contrat d'utilisation du réseau sans fil et de l'utilisation d'appareils mobiles

Dans le cadre de sa mission éducative, l'École secondaire catholique L'Escale met à la disposition de ses élèves un réseau sans fil ouvert. L'École souhaite favoriser l'utilisation des ordinateurs et des appareils mobiles appartenant aux élèves à des fins pédagogiques tout en encadrant cette utilisation par un Contrat visant à sensibiliser et à responsabiliser l'utilisateur.

Une telle utilisation des ordinateurs et des appareils mobiles permet de développer les compétences suivantes :

- apprendre à utiliser les appareils mobiles de façon productive afin d'enrichir l'apprentissage;
- effectuer une recherche efficace sur le Web en utilisant différentes stratégies;
- apprendre à évaluer la pertinence des informations trouvées sur un site Web;
- comprendre les différentes formes de communication numérique (courriels, gazouillis, textos, etc.) et les utiliser à bon escient, selon le destinataire;
- s'organiser à l'aide des multiples facettes d'un appareil numérique (calendrier, rappel, etc.);
- contribuer à la culture franco-ontarienne dans le cyberespace en affichant son identité, en participant à des forums, en commentant, en bloguant et en communiquant en français;
- faire preuve de cybercitoyenneté, c'est-à-dire utiliser la technologie de facon appropriée et responsable :
 - o être conscient de son empreinte numérique;
 - o faire preuve de nétiquette (propos, vidéos et photos pouvant porter atteinte à autrui, cyberintimidation);
 - o utiliser la technologie de façon sécuritaire (éviter les contacts non désirés, gérer des mots de passe, éviter de donner des renseignements personnels).

Le présent Contrat s'adresse à tous les utilisateurs du réseau sans fil de l'École ou à tout utilisateur d'appareil possédant son propre accès Internet utilisé sur le site Web de l'École.

Tout utilisateur doit préalablement :

- s'engager à respecter les conditions d'utilisation et signer le Contrat;
- fournir la signature d'un parent ou d'un tuteur comme preuve de consentement;
- obtenir un permis numérique (compte).

Politique ATT 3

1. Accès au réseau sans fil de l'École

Une fois la signature et le permis numérique obtenus :

1.1. L'accès au réseau sans fil de l'École, l'utilisation d'appareils mobiles pour accéder à ce réseau, de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès Internet sont permis autant pour les membres du personnel que pour les élèves. De même, l'utilisation d'ordinateurs portables n'appartenant pas à l'École est autorisée.

- 1.2. L'accès au réseau sans fil par tout appareil, de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès Internet, sont autorisés pendant les périodes de cours à condition que l'enseignant en donne l'autorisation.
- 1.3. L'accès au réseau sans fil par tout appareil, de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès Internet, sont autorisés en dehors des périodes de cours à condition que l'utilisateur respecte la nétiquette ainsi que les dispositions décrites au chapitre 2 de ce Contrat.
- 1.4. L'École ne pourra en aucun cas être tenue responsable de quelque problème que ce soit qui pourrait survenir sur des appareils mobiles ou des ordinateurs appartenant à des élèves ou à des enseignants à la suite de leur branchement à son réseau sans fil.
- 1.5. L'impression de documents de la part d'élèves à partir d'appareils mobiles ou d'ordinateurs devra toujours être approuvée par un enseignant.
- 1.6. L'École se réserve le droit de procéder à des vérifications sur tous les appareils mobiles ou ordinateurs accédant à son réseau sans fil pour s'assurer qu'ils respectent le cadre d'utilisation.
- 1.7. L'École ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la perte ou du bris des appareils apportés à l'école par leur utilisateur.

Politique ATT 4

2. Cadre d'utilisation

2.1. L'accès à tout type de réseau à partir du site Web de l'École au moyen d'applications, de services Web et de sites Internet par tout type d'appareil doit respecter les lois en vigueur au pays, ce qui comprend la propriété intellectuelle, le droit à la vie privée et le respect de la personne humaine.

- 2.2. L'usage du réseau de l'École et l'usage d'appareils possédant leur propre accès Internet sont strictement interdits pour la consultation et l'impression de documents à caractère pornographique ou incitant à la haine raciale, aux crimes et aux délits.
- 2.3. L'usage du réseau de l'École et l'usage d'appareils possédant leur propre accès Internet sont strictement interdits pour effectuer des téléchargements illégaux, des copies de logiciels, de CD ou de DVD protégés par des droits d'auteur ou dont le contenu est protégé par des droits d'auteur.

Les utilisateurs du réseau sans fil de l'École et d'appareils et ceux possédant leur propre accès Internet s'engagent :

- 2.4. à faire preuve de respect en évitant toute forme de harcèlement ou d'intimidation et toute action pouvant porter atteinte à la réputation ou à la dignité humaine d'autrui par l'intermédiaire de textes, de vidéos, de fichiers audio ou d'images;
- 2.5. à faire preuve de respect en s'abstenant de diffuser des informations diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui;
- 2.6. à éviter tout propos racial, antisémite, violent ou incriminant;
- 2.7. à demander l'autorisation, avant publication, de personnes représentées sur des photos ou dans des vidéos ou demander les droits du propriétaire du copyright;
- 2.8. à observer les règles de fonctionnement du réseau de l'École ou d'un des systèmes connectés;
- 2.9. à utiliser uniquement son compte.

Politique ATT 5

3. Sanctions

Le non-respect d'un des principes énoncés dans ce Contrat pourrait entraîner :

3.1. Une suspension immédiate du permis numérique, soit une suspension immédiate à l'accès au réseau sans fil de tous les appareils appartenant à l'élève pour une période à déterminer. Dans le cas d'un appareil possédant son propre accès Internet, l'appareil ne sera plus autorisé à l'École pour une période à déterminer.

- 3.2. Des sanctions administratives ou disciplinaires allant jusqu'au renvoi, selon le code de vie de l'École.
- 3.3. Selon la gravité du geste posé, une plainte aux autorités policières, exposant l'utilisateur aux sanctions pénales alors prévues par les lois en vigueur.

4. Mon engagement

leve
Noi,, j'ai lu le Contrat au sujet de l'École secondaire catholique L'Escale — Pavillon t 8 et je m'engage à le respecter.
ignature:
ate:
arent ou tuteur
loi,, j'ai lu le Contrat au sujet de l'utilisation des appareils mobiles de l'École secondaire catholique L'Escale — Pavillon t 8 et je m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant.
ignature:
ato: